

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 31 mars 2017

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 25 mars 2017. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 31 mars à 19h00.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 24 février 2017**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Emmanuelle PELTIER

Absents excusés : Alain TENENBAUM (pouvoir à Chantal WALLON-PELLO), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU), Thierry GAYANT

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION du PV du 24 février 2017

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2017 a été approuvé à l'unanimité avec les précisions suivantes relatives au chapitre : Travaux, Voiries- Bâtiments Communaux. Dans le paragraphe relatif à « Numérotage des parcelles » au lieu de chemin de la Massière lire chemin de la Massotière.

Dans le paragraphe relatif à « Subvention pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes », les deux premières phrases sont les suivantes : Le Maire présente au conseil municipal le projet de remplacement des portes et des fenêtres de la Salle des Fêtes, lesquelles ne permettent plus d'assurer une isolation thermique satisfaisante du bâtiment.

Des devis ont été sollicités auprès de différentes entreprises pour connaître l'estimation des travaux. Ce coût prévisionnel représente un montant hors taxes de 16 995€.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Vote du compte administratif 2016

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement		
Dépenses	Prévu	296 968.76
	Réalisé	267 798.88

Recettes	Prévu	296 968.76
	Réalisé	218 933.53
Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	882 438.71
	Réalisé	687 388.37
Recettes	Prévu	882 438.71
	Réalisé	865 815.27
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement		- 48 865.35
Fonctionnement		178 426.90
Résultat global		129 561.55

2) Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2016,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 93 020.19
 Un excédent reporté de 85 406.71
 Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 178 426.90

Un déficit d'investissement de 48 865.35
 Un déficit des restes à réaliser de 0
 Soit un besoin de financement de 48 865.35

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2016 : EXCEDENT 178 426.90
 Affectation complémentaire en réserve (1068) 48 865.35
 Résultat reporté en fonctionnement (002) 129 561.55

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 48 865.35

3) Compte de gestion 2016

Le Maire expose aux Conseillers que le compte de gestion est établi par le trésorier de Saint Porchaire à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

4) Vote du budget primitif 2017

Le Maire propose de voter le budget comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 922 742.55 €

Recettes : 922 742.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 187 533.35 €

Recettes : 187 533.35 €

Le Maire propose un vote au chapitre.

Le budget ainsi présenté est équilibré tant en dépenses qu'en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget 2017.

5) Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal souhaite augmenter les taux d'imposition de 1%, et détermine les taux suivants :

Taxe d'habitation : 9.79%

Taxe foncière bâti : 20.00%

Taxe foncière non bâti : 61.95%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les taux d'imposition 2017, avec un vote contre et une abstention.

6) Indemnités des Elus. Nouvel Indice Brut Terminal

Considérant, la nouvelle valeur de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique qui sert de base au calcul de l'indemnité des élus,

Le Maire rappelle que conformément à l'article L 2123-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les fonctions de maire, d'adjoints et de conseillers sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L 2123-20 et suivant du CGCT.

Le Maire précise qu'en application de l'article L 2123-20 du CGCT, "les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoints au maire des communes de 1000 à 3499 habitants sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique".

Le Maire rappelle qu'en aucun cas, l'indemnité versée à un adjoint ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune et que l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le

maximum prévu à l'article L2123-24, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Vu le CGCT, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoint à trois,

Considérant que le Maire, M BARREAUD Sylvain, demande pour des raisons qui lui sont propres à percevoir une indemnité inférieure à celle prévue par le CGCT. Il demande que son indemnité soit égale à celle d'un adjoint la première année du mandat puis qu'elle soit réévaluée chaque année pour atteindre en fin de mandat le montant prévu par le CGCT. Le Maire précise que cette décision n'engage que lui et ne devra en aucun cas peser sur son successeur au terme de son mandat de maire.

Considérant que les articles ci-dessus fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et en appliquant à cet indice les barèmes suivants:

Population de 1000 à 3 499 habitants, maire : 43%, adjoint : 16.5%,

Considérant que la commune dispose de 3 adjoints et de 3 conseillers délégués,

Considérant que la commune compte 1146 habitants,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1 : A compter du 29 mars 2014, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitué par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux par les articles L 2123-23 et L 2123-24 précités, fixé au taux suivants par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

Maire : 9.3%

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoint : 9.3%

Chacun des trois délégués : 1.39%

Pour le Maire, l'évolution est inscrite au tableau en annexe.

Article 2 : L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 à L 2123-24 du CGCT.

Article 3 : Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice et payées mensuellement.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 5 : Un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS DE LA COMMUNE DE PORT D'ENVAUX A COMPTER DU 29 MARS 2014.

FONCTION	NOM PRENOM	INDEMNITE
1 ^{er} adjoint	MOREAU Bernard	9.3% de l'indice brut terminal
2 ^{ème} adjoint	VRILLAUD Monique	9.3% de l'indice brut terminal
3 ^{ème} adjoint	GUIBERTEAU Cathie	9.3% de l'indice brut terminal
Conseiller délégué	NEVEUR Marie	1.39% de l'indice brut terminal
Conseiller délégué	GUILLOT Jeannick	1.39% de l'indice brut terminal
Conseiller délégué	BOURRIER Mathieu	1.39% de l'indice brut terminal

ANNEXE - TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EVOLUTION DE L'INDEMNITE DU MAIRE A COMPTER DU 29 MARS 2014 REEVALUEE AU 1^{ER} AVRIL DE CHAQUE ANNEE

Sylvain BARREAUD, Maire	
2014	9.3% de l'indice brut terminal
2015	12.56% de l'indice brut terminal
2016	15.82% de l'indice brut terminal
2017	19.08% de l'indice brut terminal
2018	22.34% de l'indice brut terminal
2019	25.59% de l'indice brut terminal

7) Tarif de location de la salle des fêtes

Le Maire propose d'harmoniser les tarifs de location de la salle des fêtes pour les vins d'honneur. Ainsi le tarif pour les demandeurs hors commune, de 108€ actuellement, augmenterait de 28€, soit 136€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce nouveau tarif.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte rendu de la réunion TAP (Temps d'Activités Périscolaires) du 14 mars

Le but de la réunion à laquelle ont assisté toutes les animatrices principales était d'organiser les TAP pour la période de mai à juillet 2017.

Les animations seront plus variées avec des activités sortant de l'ordinaire faisant appel à des intervenants extérieurs (activités de sculptures avec Sylvie Berry par exemple).

La fête de fin des TAP est planifiée le 16 juin à la salle polyvalente.

L'association Rugby Cœur de Saintonge souhaitant intervenir au profit des TAP, Mathieu BOURRIER a pris contact avec le Président pour voir avec lui comment intégrer le rugby dans la grille des animations.

2) Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 16 mars

Les effectifs sont à la baisse et nous pourrions à nouveau perdre une classe en 2018.

De 148 élèves en 2016, nous passerions à 144 en 2017, 123 en 2018 et 116 en 2019.

Les inscriptions auront lieu les 11 et 12 avril.

Les différentes sorties scolaires ont été évoquées.

La fête des écoles est planifiée le 23 juin à 18 heures sur le site de Crazannes.

Le Conseil Municipal a eu de très bons retours sur la cantine de Port d'Envaux où une étude réalisée sur 10 jours a révélé un très bon équilibre alimentaire des menus proposés aux enfants.

Les enseignants ont adressé leurs remerciements aux parents et à l'Association des Parents d'Elèves pour leur aide.

4) Compte rendu de l'exercice d'alerte attentat du 8 mars

L'exercice d'alerte et de confinement, intrusion programmé le 8 mars 2017 en présence de la gendarmerie et d'un conseiller pédagogique s'est avéré très intéressant.

Globalement, notre école est bien protégée. La hauteur des grilles est dissuasive, ce qui est un point très positif. Il est envisagé de rehausser les grilles de la cantine.

5) Choix du nom donné à l'école

Le Maire rappelle que les enseignants souhaitent que les écoles du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Port d'Envaux et de Crazannes aient un nom.

Un travail a été mené par les enseignants en associant les élèves et leurs parents à partir des thèmes proposés par les communes, à savoir la pierre pour Crazannes et l'eau pour Port d'Envaux.

Le Maire fait lecture des propositions qui ont obtenu le plus de suffrages.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit « L'ancre bleue » pour l'école de la commune.

6) Séjour de vacances du 10 au 15 juillet pour les adolescents

Le propos du séjour de vacances est de faire voyager les adolescents sur le thème de la Préhistoire. Il s'adressera aux enfants du SIVOS âgé de 7 à 11 ans qui séjourneront au Camping « Ferme du PELOU » à TURSAC près de HAUTEFORT.

Ils visiteront le village troglodytique de CURSAC et le pôle international de la préhistoire des EIZYES.

Ils feront également des randonnées sur des sentiers balisés, profiteront de la piscine du camping et participeront au feu d'artifice de Hautefort le 14 juillet.

Le coût du séjour sera de 6990 euros avec une participation de la CAF de 1000 euros, du SIVOS à hauteur de 2200 euros. Le complément de 3790 euros sera à charge des familles.

Le Conseil Municipal a donné son accord et a proposé de favoriser les élèves qui auraient pu être écartés par manque de place en 2016.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) La Charente : compte rendu de la rencontre avec Madame PARISI, le 23 mars

Peu de communes sont aux normes concernant leurs appontements, cependant Madame PARISI du Service des Voies d'Eau du Conseil Départemental a bien noté notre volonté de mettre aux normes nos appontements.

L'appontement flottant qui n'est plus aux normes pour accueillir le bateau PALISSY ne sera pas habilité pour la saison 2017. Le propriétaire du bateau qui était présent à cette réunion a très clairement expliqué les manœuvres d'embarquement et de débarquement des personnes.

Lors de la réunion, le Maire a précisé qu'il avait commandé la levée du ponton pour expertise en octobre 2017. Il a également indiqué que la commune de Port d'Envaux en lien avec le propriétaire du Palissy II avait fait des propositions afin d'adapter au mieux le ponton à la descente la plus sécurisée possible des passagers.

2) contrôle des appontements en partenariat avec la CDC Vals de Saintonge

L'idée du partenariat qui avait été envisagée avec Vals de Saintonge afin de s'associer à leur démarche pour faire vérifier nos pontons est abandonnée car le coût de l'expertise est trop élevé (30 à 40 000 euros).

Le Maire va contacter Pascal PROUST, directeur du port de Rochefort qui nous avait proposé des appontements à prix intéressant avec un linéaire suffisant pour accueillir le PALISSY II.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a reçu une demande de Vals de Saintonge pour amarrer leurs bateaux sur nos appontements pendant la phase de contrôle et de remplacement de leurs pontons. Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette demande.

3) contrôle sanitaire des eaux de baignade

Il y aura dix contrôles des eaux de baignade pendant la saison estivale.

4) compte rendu de la commission urbanisme du 18 mars

Les décisions seront prises ultérieurement.

5) collecte des ordures ménagères

A compter du mois de juin, les sacs bleus contenant les papiers ne seront plus collectés par les camions bennes.

Il faudra porter les papiers dans les cloches à papier qui seront installées à côté des cloches à verre.

Les cartons bruns ne seront plus ramassés. Il faudra les porter à la déchetterie.

Le papier déchiqueté n'est pas recyclé. Il faut le mettre dans les sacs noirs.

Les marches arrière des camions ne sont plus autorisées. Les ménages concernés par les endroits difficiles d'accès seront tous informés. Ils devront mettre leur conteneur poubelles à des endroits bien déterminés.

V. PERSONNEL

1) Point sur la situation du secrétariat

L'agent d'accueil étant absent jusqu'à fin septembre, nous avons trouvé une remplaçante depuis le début du mois de mars pour une période de 6 mois.

VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés, en cours et à prévoir :

- Taille des tilleuls et ramassage des branches,
- Élagage des arbres au lavoir, chemin de la justice et rue de la corderie,

- Taille de la vigne vierge place de la Marine,
- Pose d'une échelle au ponton,
- Pose d'un tableau et de meubles à l'école,
- Mise en place des Gabions et remplissage avec des pierres et de la terre,
- Fabrication d'un massif en bois place de la Marine,
- Mise en place des roues de charrettes à la salle polyvalente,
- Tonte des pelouses,
- Réfection de la voirie avec de l'enrobé,
- Entretien des salles,
- Nettoyage des abribus, compteurs électriques, enlèvement des tags et remise en peinture.

2) Nomination d'un expert suite aux dommages causés à l'église

Un expert sera nommé mi-avril.

3) Devis jeux et balançoire

Le Conseil Municipal a projeté d'acheter des jeux pour les installer à l'entrée du pré- Valade.

Un devis a été réalisé pour l'achat d'une balançoire (354,60 euros HT) et d'un jeu à ressort ou à lames (329 ou 401 euros HT).

Le Conseil Municipal a donné son accord pour l'achat de ces jeux.

4) Devis signalétique pour la médiathèque

Le devis pour faire réaliser un panneau de signalisation de la Médiathèque et de la Mairie en plexiglass est de 291,60 euros TTC (sans le plexiglass).

Le Conseil Municipal a donné son accord pour que ce panneau soit réalisé.

5) Feux et broyage

Le Conseil Municipal a fait l'objet de reproches concernant le feu que les employés ont allumé pour détruire les branches provenant de l'élagage des arbres. Du fait de la panne du broyeur appartenant à la CDC, celui-ci n'a pas pu être utilisé et a obligé, à titre exceptionnel, le brûlage des branchages.

6) Aménagement du square de l'ancienne gare

La commission urbanisme sera réunie pour faire des propositions sur :

- L'aménagement du square,
- La réalisation du parking,
- Le nom qui sera donné à cet endroit.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes : compte rendu du conseil communautaire du 07 mars 2017.

Le budget relatif aux ordures ménagères a été voté.

2) Saintonge Romane : compte rendu de la réunion du comité syndical du 28 mars

Le rapport d'orientations budgétaires précise :

- Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes,
- la structure des effectifs et les charges de personnel,
- les relations financières avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (ECPI) membres,
- la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives d'évolution.

La commission « culture, patrimoine, tourisme » est planifiée le mercredi 12 avril.

3) Soluris : Comptes rendus des réunions Débat d'Orientation Budgétaire du 9 mars et du Comité Syndical du 30 mars

Le budget a été voté : le compte rendu est disponible pour tous ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

4) Galaxie des pierres levées : compte rendu du comité de pilotage du jeudi 2 mars

L'année 2017 sera consacrée à l'étude de faisabilité du projet. 2018 verra l'aménagement d'un espace d'accueil et en 2019 les premières pierres seront posées.

5) Charente Seudre : compte rendu de la commission territoriale du 13 Mars 2017

La Commission Territoriale a surtout été consacrée à la visite de la station d'épuration de la Madeleine au Gua.

Cette station qui vient juste d'être mise en service utilise des technologies novatrices dans le domaine du traitement des eaux usées.

Le syndicat des eaux envisage d'y organiser des visites au profit des écoles.

6) Pierres & d'eau

La prochaine réunion se tiendra à Mornac sur Seudre le 11 avril.

7) Pôle Services aux populations : compte rendu de la réunion du 30 mars à Saint Porchaire

L'essentiel des différents services permettant l'aide à la population a été présenté.

VIII. MANIFESTATIONS et ASSOCIATIONS

Mois	Association	Manifestation	Date	Commentaires
1) Manifestations passées				
Février	l'Automne	AG	25 févr.	Bilan financier en léger déficit, mais les comptes restent bons. Le prix de la carte d'adhésion passera à 15€ en 2018. 31 adhérents, le club est toujours à la recherche d'adhérents. Jeux de cartes et autres activités sont toujours au programme le 2ème et 4ème lundi de chaque mois.
	Pêche	AG	27-févr	l'AG n'a pas eu lieu, remplacée par une réunion d'information (manque d'adhérent) réunion très agitée. Mr Benoit se renseigne auprès de la fédération pour connaître la marche à suivre pour pérenniser l'Association qui depuis des années est dans l'illégalité.
Mars	Médiathèque	19 ème Printemps des poètes	4 au 19 mars	Visite pour explorer le continent de la poésie africaine francophone.
	Parents Elèves	Bourse de l'enfance	12	journée mitigée, le manque de communication n'a pas attiré les foules. 32 exposants étaient présents pour une petite vente. l'Association ne s'en sort pas trop mal avec une belle vente de frites, saucisses et gâteaux. Bénéfice de 900€ (300 de + qu'en 2016).

	Ecole	inscriptions école pour les enfants nés en 2014 . Pour les 2015 suivant les places disponibles	13 au 17 mars	16 enfants, nés en 2014, recensés sur la Commune, sont venus pour leur inscription
	Mairie	Réunion de préparation du 13 juillet	M 14	5 Associations étaient représentées (CAPA, l'Automne, Robin du coin, Parents Elèves, Lapidiales) la Pêche et le Tennis étant excusés. L'organisation reste identique à l'an dernier. On a parlé d'une animation juste après le feu d'artifice de façon à garder un peu de public autour de la buvette. On pourrait solliciter l'aide des Employés Communaux pour l'installation et le rangement du matériel.
	Pêche	A G	V 17	En présence du président de la fédération de pêche : Gilles Brichet. 11 personnes présentes à cette réunion, un record. Un nouveau Conseil d'Administration de 8 personnes a été élu: Nouveau bureau : Monsieur DEBERT Roland qui a été président pendant 51 ans passe le relais et reste président d'honneur. Nouveau Président: Hubert Benoist, V.Président : J.François Grelaud, Trésorier: J.Claude Woloszyn. Trésorier Adjoint: Desrante Michel. Secrétaire: Sauvanet Bruno. Bon bilan financier. L'Equipe en place a des idées pour redynamiser l'association.
	Motards tourisme "Motards disparus"	concentration ballade	D 19	départ des Gonds 9 h 45 passage à st James 10h 10
	Salle exposition	Exposition sur le chocolat	21 mars au 6 avril	Voyage autour du chocolat avec la participation de la Médiathèque Départementale de Prêts de Saintes
	Ecole (RPI Port d'Envaux Crazannes)	Grande Lessive (installation artistique éphémère faite par les enfants des écoles)	23 mars	de 8 h à 18 h 142 œuvres ont été exposées sur un fil à linge sur la place des Halles. Parents et enfants ont pris plaisir à cette manifestation.
	Mairie	Formation et remise à niveau 1er secours	25 mars	18 Personnes ont participé à cette formation
2) Manifestations à venir				
Avril	Médiathèque	Rencontre, dédicace avec l'auteur du livre "la fée Bécasse"	S 8	11 h à la Médiathèque
		Bénédiction, Messe	S 8	Bénédiction des rameaux à 17 h 30 au Calvaire. 18 h Messe
	Ecole	Portes ouvertes dans le cadre de la semaine de la Maternelle	11 et 12 avril	sur inscriptions faites au mois de Mars
		rencontre sportive maternelle	13	Les écoles de Plassay et St Georges Des Coteaux viendront passer la journée au gymnase, pour une journée récréative avec la petite classe de maternelle
	Panloy	Venez vous faire peur à Panloy	S 15 ,D 16	A 21 h les fantômes reviennent hanter les couloirs du château . 12€ pour les adultes-8€ de 7 à 12 ans. Sur réservation

Vélo club Océan	course cycliste (la Rochelle saintes) 120 km	D 16	passage à st James 16 h 10. Arrivée prévue à Saintes 17 h
Panloy	Pâques à Panloy	D16 L 17	chasse aux œufs dans le parc (jeux de pistes, ateliers créatifs, goûter de paques (sur réservation) 5€
	Brocante professionnelle	L17	de 8 h à 19 h dans le parc 2€
Gold Wing Poitou Charentes	Visite des Lapidiales, dégustation d'huîtres sur le parking	D 16 (16 h 30)	Jumelage du Gold Wing Club Poitou Charente avec le Gold Wing Club des régions Bretagne et Normandie (80 motos, 150 p).
Echappée Belle	Zumba	S 29	20 h Salle des Fêtes Participation 5€

3) Festival des fous Cavés : comptes rendus des réunions des 11 et 22 mars

Lors des réunions, parmi les nombreux points abordés, il a été décidé de mettre en place des barrages filtrants aux entrées de notre village, la journée du vendredi 21 juillet, de 10 heures à minuit.

Sur ces barrages, des agents de sécurité assistés de bénévoles procéderont au filtrage des véhicules afin de ne permettre l'accès qu'aux personnes détentrices d'un billet d'entrée au festival, aux riverains qui seront munis de badges, aux secours et aux organisateurs du festival.

Par ailleurs, une pré-signalisation invitant les non festivaliers et non riverains à contourner le périmètre du festival sera mise en place sur tous les axes principaux.

Les points de filtrage seront situés à Pibot, aux Lapidiales, à Font Morte, au Peu et à Saint James.

4) Futsal

Nous avons reçu les remerciements de l'association pour le tracé de la salle polyvalente.

5) Fête du 13 Juillet (compte rendu de la réunion du 14 mars)

La Fête du 13 juillet se tiendra sur la place des Halles où un apéritif et un repas (entrée, moules, frites, dessert) seront servis à tous ceux qui se seront inscrits pour partager ce moment de convivialité.

Cinq associations en partenariat avec la municipalité se sont proposées pour participer à l'organisation des festivités.

Après le Feu d'Artifice, la commission des fêtes a proposé un divertissement musical qui précédera le traditionnel bal populaire.

6) CDS Rugby : Compte rendu de la rencontre avec les dirigeants

Le Maire a rencontré les dirigeants de l'association Cœur de Saintonge Rugby qui veulent réactiver l'école de Rugby et souhaiteraient un éclairage du terrain. Cette demande sera examinée par la CDC qui soutient ce club intercommunal et qui se prononcera sur la suite à donner.

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux de consommation humaine (14 mars 2017 – Centre bourg de Crazannes)

Eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Plan Communal de sauvegarde

Destinée principalement aux membres de la réserve civile, une formation, au cours de laquelle les principaux gestes qui sauvent ont été abordés, a eu lieu le samedi 25 mars 2017. Elle a été prodiguée par un professionnel qualifié et les 18 personnes qui ont assisté à cette formation l'ont qualifiée de très intéressante.

3) Le passage des Heures

Publication de l'ouvrage « Villages de pierres et d'eau, balade entre hier et aujourd'hui » : Le Conseil Municipal a donné son accord pour participer à la souscription de 10 livres.

4) Composition du bureau de vote pour les élections présidentielles

La composition du bureau de vote pour le premier et le second tours des élections présidentielles a été arrêtée lors de cette réunion du Conseil Municipal.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 28 Avril 2017 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.